



REPUBLIQUE FRANCAISE

**Mairie de VILLABÉ**

34 bis, Avenue du 8 mai 1945  
91100 VILLABÉ

Téléphone : 01.69.11.19.75 - Télécopie : 01.60.86.29.53  
[contact@mairie-villabe.fr](mailto:contact@mairie-villabe.fr)  
[www.villabe.fr](http://www.villabe.fr)

Villabé, le 05/04/2012

**COMPTE RENDU SUCCINCT  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 04 04 2012**

**PRÉSENTS LORS DE LA SÉANCE :**

Mme MAGGINI,  
M. BERTAUX, Mme CAILLERET, Mme DA SILVA NOGUEIRA, M.  
DOUET, M. DUBOZ, M.FAURE, M. FORLIVESI, Mme FRIMAN,  
Mme IUGHETTI, M. LAFON, Mme MALLET, Mme RIEHL, M.ROUZIC,  
M.SEBASTIAN, Mme WIRTH.

**ABSENTS A L'OUVERTURE DE LA SÉANCE AYANT DONNÉ PROCURATION :**

M. AUGUSTE donne procuration à Mme FRIMAN  
Mme BERGLAS donne procuration à M. BERTAUX  
M. BOULY donne procuration à M. LAFON  
Mme CHAIGNEAU donne procuration à M.SEBASTIAN  
M. COCAGNE donne procuration à M. DUBOZ  
M. DIRAT donne procuration M. FAURE  
M. GRANGER donne procuration Mme WIRTH  
Mme ROSSIGNOL donne procuration Mme MAGGINI

**ABSENTS A L'OUVERTURE DE LA SÉANCE :** M. ACHIEPI (arrivée 19h08),  
Mme BOUITIER, M.BRUN.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Mme CAILLERET est nommé secrétaire de séance  
à l'unanimité des membres présents.

---

La séance est ouverte à 19h02.

Le Conseil Municipal,  
- Après en avoir délibéré,

**1. A l'unanimité, 24 voix POUR dont 08 par procuration :**  
**APPROUVE** les comptes rendus définitifs des conseils municipaux du 23 février 2012 et du 09 mars 2012.

**2. PREND CONNAISSANCE** des décisions du Maire prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales, à savoir :

Décision n° ST/ADM 09/2012 en date du 22/02/2012 :

Il est passé avec la Société FENWICK, représentée par Mr Robin, sise IDF Sud Techniparc – BP 159 – 91241 Saint Michel Sur Orge Cedex, un contrat de prestations de services pour l'entretien du Fenwick H16T des ateliers municipaux. Le contrat d'une durée d'un an renouvelable quatre fois est conclu sur la base de 711,90€.

Décision n° CULT 10/2012 en date du 28/02/2012 :

Il est passé avec la Compagnie Les Frères Kazamaroffs, représentée par Claude BERNON, en sa qualité de Président, sise 31 rue François MITTERRAND – 91200 ATHIS-MONS, un contrat de cession entre la Compagnie Les Frères Kazamaroffs et la Mairie de Villabé, pour la représentation des *Mémoires du Chapeau* qui grince. Le contrat est conclu sur la base de 1 712€.

Décision n° CULT 11/2012 en date du 28/02/2012 :

Il est passé avec la Compagnie Les Frères Kazamaroffs, représentée par Claude BERNON, en sa qualité de Président, sise 31 rue François MITTERRAND – 91200 ATHIS-MONS, un contrat de cession entre la Compagnie Les Frères Kazamaroffs et la Mairie de Villabé, pour la représentation de Pas de Quartier. Le contrat est conclu sur la base de 5 311,10€.

Décision n° CULT 12/2012 en date du 28/02/2012 :

Il est passé avec la Compagnie de l'Atelier de l'Orage, représentée par Hélène ROUET, en sa qualité de Présidente, sise Espace Culturel La Villa, rue Jean-Claude GUILLEMONT – 91100 VILLABÉ, une convention de résidence entre la Compagnie de l'Atelier de l'Orage et la Mairie de Villabé. La convention est conclue sur la base de 5 350€.

Décision n° ST/ADM 13/2012 en date du 16 mars 2012 :

Il est passé avec la Société FSE, représentée par Mme MARHINO, sise 9 allée du Grand Foc – 91250 SAINTRY SUR SEINE, un contrat de maintenance pour les alarmes « incendie et intrusion » des bâtiments communaux. Le contrat est conclu sur la base de 11 389,51€ pour une durée de un an.

Décision n° INFO 14/2012 en date du 20 mars 2012 :

Il est passé avec la société Alonegraphic, sise 9 avenue Cassiopée – 91100 VILLABÉ, un contrat de conception graphique et de mise en page des différents supports de communication de la Commune.  
Le contrat est conclu sur la base de 9 112€ pour une durée de un an renouvelable deux fois.

Décision n° INFO 15/2012 en date du 23 mars 2012 :

Il est passé avec la société ICM SERVICES, sise rue de la Pyrénéenne, BP 27201 à Labège Cedex (31672), un contrat de maintenance des logiciels « S2LOW » pour la dématérialisation des actes et « OPEN COURRIER » pour la gestion du courrier.

Le contrat de maintenance pour le logiciel « S2LOW » pour la dématérialisation des actes est conclu sur la base de 310,96€ pour une durée de 1an.

Le contrat de maintenance pour le logiciel « OPEN COURRIER » pour la gestion du courrier, est conclu sur la base de 339,66€ pour une durée de 1 an.

**Les décisions du Maire ci-dessus mentionnées peuvent être consultées, dans leur intégralité, en Mairie, dans le Recueil des Actes Administratifs.**

**NOTE** l'arrivée de M. Kimou ACHIEPI à 19h08.

### **3. Affaires financières**

Mme Irène MAGGINI, Maire de VILLABE donne la parole à M.  
Jean-Marie LAFON, premier maire adjoint et chargé des finances.

#### **A- COMPTE DE GESTION 2011 – BUDGET VILLE**

**A l'unanimité** - 25 voix POUR dont 08 par procuration - :

**APPROUVE le Compte de gestion 2011 du budget ville** dont les résultats sont identiques à ceux du compte administratif 2011 du budget ville.

#### **B- COMPTE ADMINISTRATIF 2011 – BUDGET VILLE**

Avant de procéder au vote, le Conseil Municipal **NOTE** le retrait de Mme le Maire.

**A l'unanimité** - 23 voix POUR dont 07 par procuration - :

**APPROUVE le compte administratif 2011 du budget ville** dont les résultats présentent un excédent d'exploitation de **2 259 104,79 €** et un déficit d'investissement de **708 659,44 €**.

Ces sommes sont identiques aux résultats du Compte de Gestion Budget Ville du même exercice établi par Madame le Trésorier Principal de Corbeil/Villabé.

Le Conseil Municipal **NOTE** le retour de Mme le Maire.

#### **C- AFFECTATION DES RESULTATS 2011 – BUDGET VILLE**

**A l'unanimité** des suffrages exprimés - 22 voix POUR dont 07 par procuration - 03 ABSTENTIONS dont 01 par procuration:

**DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- ⇒ **778 263,67€** au compte 1068 pour financer les opérations d'investissement qui sont inscrites au Budget Primitif 2012,
- ⇒ **1 480 841,12€** en section de fonctionnement au compte 002.

#### **D- BUDGET PRIMITIF GENERAL 2012 DE LA COMMUNE**

**APPROUVE** les **chapitres des dépenses de fonctionnement** du budget Ville suivants :

<b>Chapitre 011 :</b>	<b>A l'unanimité</b> des suffrages exprimés – 22 voix POUR dont 07 par procuration – 03 ABSTENTIONS dont 01 par procuration
<b>Chapitre 012 :</b>	<b>A l'unanimité</b> des suffrages exprimés – 22 voix POUR dont 07 par procuration – 03 ABSTENTIONS dont 01 par procuration
<b>Chapitre 014 :</b>	<b>A l'unanimité</b> des suffrages exprimés – 22 voix POUR dont 07 par procuration – 03 ABSTENTIONS dont 01 par procuration
<b>Chapitre 65 :</b>	
Article 657362 CCAS : <b>A l'unanimité</b> des suffrages exprimés – 23 voix POUR dont 07 par procuration – 02 ABSTENTIONS dont 01 par procuration	
<u>Article 6574</u> : En application de l'article L2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Elus municipaux occupant des fonctions de décision au sein des associations Villabéennes décident de ne pas prendre part au vote et les subventions (6574) du Chapitre 65 sont adoptées comme suit :	
A.E.D.C.R.E	<b>A l'unanimité</b> – 25 voix POUR dont 08 par procuration –
AFM TELETHON (1 Elu)	<b>A l'unanimité</b> – 24 voix POUR dont 08 par procuration –
A.G.V. (1 Elu)	<b>A l'unanimité</b> – 24 voix POUR dont 08 par procuration –
AIPEV (AIPEA)	<b>A l'unanimité</b> des suffrages exprimés – 22 voix POUR dont 07 par procuration – 03 ABSTENTIONS dont 01 par procuration
Amicale Secr. Génx	<b>A l'unanimité</b> – 25 voix POUR dont 08 par procuration –
Ass. Sport Collège R. Parks	<b>A l'unanimité</b> – 25 voix POUR dont 08 par procuration –
ATV (A TOUT VENT) (3Elus)	<b>A l'unanimité</b> – 22 voix POUR dont 08 par procuration –
Badminton	<b>A l'unanimité</b> – 25 voix POUR dont 08 par procuration –
Basket	<b>A l'unanimité</b> – 25 voix POUR dont 08 par procuration –
Budokai	<b>A l'unanimité</b> – 25 voix POUR dont 08 par procuration –
Club d'Automne	<b>A l'unanimité</b> – 25 voix POUR dont 08 par procuration –

C.O.S.	<b>A l'unanimité</b> – 25 voix POUR dont 08 par procuration –
Club Cyclo	<b>A l'unanimité</b> – 25 voix POUR dont 08 par procuration –
ESV Tennis de table	<b>A l'unanimité</b> – 25 voix POUR dont 08 par procuration –
Etoile Sportive VILLABE	<b>A l'unanimité</b> – 25 voix POUR dont 08 par procuration –
Europolyglote	<b>A l'unanimité</b> – 25 voix POUR dont 08 par procuration –
Evasion (1 élu)	<b>A l'unanimité</b> – 24 voix POUR dont 08 par procuration –
FCPE ARIANE	<b>A l'unanimité</b> – 25 voix POUR dont 08 par procuration –
FCPE Collège (1 élu)	<b>A l'unanimité</b> – 24 voix POUR dont 08 par procuration –
FCPE JAURES (1 élu)	<b>A l'unanimité</b> – 24 voix POUR dont 08 par procuration –
Flèche étoilée	<b>A l'unanimité</b> – 25 voix POUR dont 08 par procuration –
Foyer Collège R.PARKS	<b>A l'unanimité</b> – 25 voix POUR dont 08 par procuration –
HELP (1 élu)	<b>A l'unanimité</b> – 24 voix POUR dont 08 par procuration –
Club de Judo	<b>A l'unanimité</b> – 25 voix POUR dont 08 par procuration –
Club de Karaté	<b>A l'unanimité</b> – 25 voix POUR dont 08 par procuration –
L'envol	<b>A l'unanimité</b> – 25 voix POUR dont 08 par procuration –
Longue Marche	<b>A l'unanimité</b> – 25 voix POUR dont 08 par procuration –
Mémoires Vives (1 Elu)	<b>A l'unanimité</b> – 24 voix POUR dont 08 par procuration –
Plaisirs de la Maison	<b>A l'unanimité</b> – 25 voix POUR dont 08 par procuration –
Saint Marcel	<b>A l'unanimité</b> – 25 voix POUR dont 08 par procuration –
Sarment Villabéen	<b>A l'unanimité</b> – 22 voix POUR dont 08 par

(3 Elus)	procuration –
Tacot Villabéen (1 élu)	<b>A l'unanimité</b> – 24 voix POUR dont 08 par procuration –
Taekwendo	<b>A l'unanimité</b> – 25 voix POUR dont 08 par procuration –
TENNIS	<b>A l'unanimité</b> – 25 voix POUR dont 08 par procuration –
Villabé se découvre (1 Elu)	<b>A l'unanimité</b> – 24 voix POUR dont 08 par procuration –
Villaboule (1 élu)	<b>A l'unanimité</b> – 24 voix POUR dont 08 par procuration –
VOLLEY	<b>A l'unanimité</b> – 25 voix POUR dont 08 par procuration –
<b>A l'unanimité</b> – 25 voix POUR dont 08 par procuration – : Le <b>chapitre 65</b> des dépenses de fonctionnement du budget ville est approuvé.	

<b>Chapitre 66</b>	<b>A l'unanimité</b> des suffrages exprimés - 22 voix POUR dont 07 par procuration - 03 ABSTENTIONS dont 01 par procuration
<b>Chapitre 67</b>	<b>A l'unanimité</b> des suffrages exprimés - 22 voix POUR dont 07 par procuration - 03 ABSTENTIONS dont 01 par procuration
<b>Chapitre 022</b>	<b>A l'unanimité</b> des suffrages exprimés - 22 voix POUR dont 07 par procuration - 03 ABSTENTIONS dont 01 par procuration
<b>Chapitre 023</b>	<b>A l'unanimité</b> des suffrages exprimés - 22 voix POUR dont 07 par procuration - 03 ABSTENTIONS dont 01 par procuration
<b>Chapitre 042</b>	<b>A l'unanimité</b> des suffrages exprimés - 22 voix POUR dont 07 par procuration - 03 ABSTENTIONS dont 01 par procuration

**APPROUVE** les chapitres des **recettes de fonctionnement** du budget Ville  
suivants :

<b>Chapitre 013</b>	<b>A l'unanimité</b> des suffrages exprimés - 22 voix POUR dont 07 par procuration - 03 ABSTENTIONS dont 01 par procuration.
<b>Chapitre 70</b>	<b>A l'unanimité</b> des suffrages exprimés - 22 voix POUR dont 07 par procuration - 03 ABSTENTIONS dont 01 par procuration.
<b>Chapitre 73</b>	<b>A la majorité</b> des suffrages exprimés - 22 voix POUR dont 07 par procuration - 03 CONTRE dont 01 par procuration.
<b>Chapitre 74</b>	<b>A l'unanimité</b> des suffrages exprimés - 22 voix POUR dont 07 par procuration - 03 ABSTENTIONS dont 01 par procuration.
<b>Chapitre 75</b>	<b>A l'unanimité</b> des suffrages exprimés - 22 voix POUR dont 07 par procuration - 03 ABSTENTIONS dont 01 par procuration.
<b>Chapitre 76</b>	<b>A l'unanimité</b> des suffrages exprimés - 22 voix POUR dont 07 par procuration - 03 ABSTENTIONS dont 01 par procuration
<b>Chapitre 77</b>	<b>A l'unanimité</b> des suffrages exprimés - 22 voix POUR dont 07 par procuration - 03 ABSTENTIONS dont 01 par procuration.
<b>Chapitre 042</b>	<b>A l'unanimité</b> des suffrages exprimés - 22 voix POUR dont 07 par procuration - 03 ABSTENTIONS dont 01 par procuration.

**A l'unanimité** des suffrages exprimés - 22 voix POUR dont 07 par procuration - 03 ABSTENTIONS dont 01 par procuration:

**APPROUVE** le compte de résultat reporté R002, Excédent de fonctionnement 2011, reporté **1 480 841,12 €** en section de recettes de fonctionnement.

**Les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement du Budget Primitif 2012 s'équilibrent à la somme de 8 321 174,12 €.**

-----

**APPROUVE** les chapitres des **dépenses d'investissement** du budget Ville suivants :

<b>Chapitre 20</b>	<b>A l'unanimité</b> des suffrages exprimés - 22 voix POUR dont 07 par procuration - 03 ABSTENTIONS dont 01 par procuration.
<b>Chapitre 21</b>	<b>A l'unanimité</b> des suffrages exprimés - 22 voix POUR dont 07 par procuration - 03 ABSTENTIONS dont 01 par procuration.
<b>Chapitre 23</b>	<b>A l'unanimité</b> des suffrages exprimés - 22 voix POUR dont 07 par procuration -

	03 ABSTENTIONS dont 01 par procuration.
<b>Chapitre 16</b>	<b>A l'unanimité</b> des suffrages exprimés - 22 voix POUR dont 07 par procuration - 03 ABSTENTIONS dont 01 par procuration.
<b>Chapitre 020</b>	<b>A l'unanimité</b> des suffrages exprimés - 22 voix POUR dont 07 par procuration - 03 ABSTENTIONS dont 01 par procuration.
<b>Chapitre 040</b>	<b>A l'unanimité</b> des suffrages exprimés - 22 voix POUR dont 07 par procuration - 03 ABSTENTIONS dont 01 par procuration.
<b>Chapitre 041</b>	<b>A l'unanimité</b> des suffrages exprimés - 22 voix POUR dont 07 par procuration - 03 ABSTENTIONS dont 01 par procuration.

**A l'unanimité** des suffrages exprimés - 22 voix POUR dont 07 par procuration - 03 ABSTENTIONS dont 01 par procuration :

**APPROUVE** le compte de résultat reporté D001, Déficit Investissement 2011 Reporté **708 659,44 €**, en section de dépenses d'investissement.

**APPROUVE** les chapitres des **recettes d'investissement** du budget Ville suivants :

<b>Chapitre 13</b>	<b>A l'unanimité</b> des suffrages exprimés - 22 voix POUR dont 07 par procuration - 03 ABSTENTIONS dont 01 par procuration.
<b>Chapitre 10</b>	<b>A l'unanimité</b> des suffrages exprimés - 22 voix POUR dont 07 par procuration - 03 ABSTENTIONS dont 01 par procuration.
<b>Chapitre 165</b>	<b>A l'unanimité</b> des suffrages exprimés - 22 voix POUR dont 07 par procuration - 03 ABSTENTIONS dont 01 par procuration.
<b>Chapitre 27</b>	<b>A l'unanimité</b> des suffrages exprimés - 22 voix POUR dont 07 par procuration - 03 ABSTENTIONS dont 01 par procuration.
<b>Chapitre 021</b>	<b>A l'unanimité</b> des suffrages exprimés - 22 voix POUR dont 07 par procuration - 03 ABSTENTIONS dont 01 par procuration.
<b>Chapitre 040</b>	<b>A l'unanimité</b> des suffrages exprimés - 22 voix POUR dont 07 par procuration - 03 ABSTENTIONS dont 01 par procuration.
<b>Chapitre 041</b>	<b>A l'unanimité</b> des suffrages exprimés - 22 voix POUR dont 07 par procuration - 03 ABSTENTIONS dont 01 par procuration.



**Les dépenses et les recettes de la section d'investissement du Budget Primitif 2012, s'équilibrent à la somme de 3 639 491,48 €.**

#### **E- VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS 2012**

L'assemblée délibérante procède au vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2012:

**A la majorité** des suffrages exprimés - 22 voix POUR dont 07 par procuration - 03 CONTRE dont 01 par procuration :

**APPROUVE** le montant des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'exercice 2012,

**FIXE** les taux des impôts directs locaux à percevoir au titre de **l'année 2012** à :

- **12,04 %** Taxe d'Habitation
- **17,08 %** Taxe Foncier Bâti
- **54,66%** Taxe Foncier Non Bâti

Mme le Maire reprend la parole.

#### **4. Questions orales**

**A-** Questions des élus de la liste : **Villabé Ensemble.**

➤ **01 : Val Luisant :**

Depuis 2010, des propriétaires de l'allée du Val Luisant tentent de faire respecter l'utilisation d'un domaine privé. Des automobilistes abusent de cet espace et viennent s'y garer en occupant l'aire de retournement en toute illégalité, occasionnant des nuisances à ces propriétaires. Il existe bien une servitude de passage et de stationnement; cependant ces stationnements ne sont pas possibles puisqu'ils sont situés devant le portail qui permet aux services techniques de la Mairie et aux secours d'accéder à l'école maternelle de l'école Ariane. Le 9 janvier 2012, vous avez bien voulu vous intéresser à leur préoccupation en adressant un courrier à l'ensemble des résidents de l'allée du val luisant. Dans ce courrier vous leur précisez que "*ce parking, copropriété des 6 pavillons, est réservé à leur usage exclusif*" et vous leur demandez donc "*de bien vouloir respecter ce droit en garant leur véhicule à un autre endroit*". Cependant, par un courrier contradictoire daté du 26 janvier vous revenez sur cette décision et vous affirmez "*il apparaît donc clairement que les propriétaires des 6 pavillons n'ont pas l'usage exclusif de ces parkings*".

Nous vous demandons, Madame le Maire, de bien vouloir clarifier cette situation auprès des riverains concernés et souhaitons avoir des précisions à ce sujet.

**Allez-vous, Madame le Maire proposer à l'ensemble des résidents une solution qui permettrait d'éviter cette situation conflictuelle ?**

REPONSE :

L'allée dont vous parlez est une voie privée qui appartient aux propriétaires des 6 pavillons riverains.

Lors de l'acquisition de ceux-ci, une servitude a été instituée dans les actes de vente pour permettre le stationnement des locataires sur quelques places de parking situées au bout de cette allée. Pour des raisons que j'ignore, ces places n'ont jamais été matérialisées et, depuis l'origine, les locataires se garent en face des 6 pavillons.

S'agissant d'un problème de relations de voisinage à caractère privé, la commune n'est intervenue que pour donner aux riverains les informations qu'elle s'est procurée, d'ailleurs avec difficulté.

Je souhaite qu'ensemble les riverains puissent trouver une solution et je reste, bien entendu, à leur écoute pour faciliter la mise en œuvre de celle-ci.

#### ➤ **02 : Sécurité**

Depuis bientôt deux ans, nous vous réclamons les statistiques annuelles de la délinquance de notre Commune. Vous nous aviez certifié que celles-ci ne vous étaient plus transmises.

**Qu'en est-il aujourd'hui ? Si la gendarmerie vous les a transmises pouvez-vous, nous les communiquer et si non, Madame, le Maire, pouvez-vous les réclamer ?**

#### REPONSE :

Dès son arrivée, j'ai rencontré le nouveau lieutenant qui dirige la brigade de gendarmerie de Mennecy. A ma demande, celui-ci s'est engagé à me communiquer régulièrement les statistiques concernant la sécurité de notre commune.

Malgré plusieurs relances, je dois avouer que j'attends toujours...

#### ➤ **03 : Site internet de Villabé :**

Le site de notre commune ouvre ses portes à de petites annonces :

- *Demande de baby sitting (soit dit au passage pour la fille d'une élue de votre groupe),*
- *Recherche de petits jobs pour des cours de maths,*
- *Vente d'un appartement d'un Villabéen...*

**Pouvons-nous considérer que tout Villabéen souhaitant vendre un bien, trouver un travail peut déposer son annonce ? Si ce n'est pas le cas quels sont vos critères de sélection ?**

#### REPONSE :

La mise en ligne de petites annonces sur le site Internet de la commune est un service supplémentaire que j'ai souhaité offrir aux Villabéens.

Les règles d'utilisation de ce service ont été décrites dans le Bulletin Municipal n° 13 de novembre dernier. En toute transparence, je les ai fait rappeler sur le site Internet.

### **B- QUESTIONS DES ELUS DE LA LISTE : « POUR VILLABE »**

#### **01 : Travaux de réfection de l'autoroute A6**

Madame le Maire avez-vous des informations concernant les travaux de réfection du revêtement de l'autoroute A6 ?

#### REPONSE :

**Dès la mi-avril**, une communication sur les travaux sera mise en place via des panneaux d'information et la diffusion de communiqués de presse.

**Les travaux préparatoires commencent à Villabé, mi-avril** par les travaux de réfection du terre-plein central avec la mise en place d'un dispositif en béton armé coulé en place. Les voies de circulation seront réduites dans les deux sens avec la neutralisation des voies de gauche respectives.

**La 1<sup>ère</sup> tranche de travaux** proprement dits, qui porte sur la réfection du revêtement par la pose d'un nouveau recouvrement sur les dalles béton, concerne la section nord d'environ 3,3 km sur les communes de Lisses et de Villabé. Elle est **prévue pour cet été, de nuit**, afin de garantir la sécurité en limitant les bouchons et en minimisant la gêne occasionnée aux usagers de l'A6.

Persévérance et ténacité ont été les maîtres mots durant ces nombreuses années d'attente. Les interventions auprès du Ministre des Transports, les multiples courriers et les nombreuses réunions me permettent aujourd'hui avec mon équipe de clore définitivement ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h05.

Pour le Maire,  
Le Premier adjoint au Maire,  
M. Jean-Marie LAFON

Le secrétaire de séance,  
Mme Yveline CAILLERET